

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



Depuis le 21 juillet, la présentation d'un **Pass sanitaire est obligatoire** pour accéder à votre équipement pour toute personne de **18 ans et plus**.



Pour les + de 18 ans merci de présenter :

Une preuve sanitaire valide :

- **Certificat vaccinal complet + délai de validation post-injection finale***
- **Test virologique négatif RT-PCR** de moins de 48h (à l'exclusion des auto-tests)
- **Certificat de rétablissement Covid-19** datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Un justificatif d'identité mentionnant vos nom, prénom et âge vous sera demandé
(ainsi que pour les moins de 18 ans)

L'application de ces nouvelles mesures ne dispense pas du respect des **gestes barrières** au sein de votre équipement.

Nous comptons sur votre compréhension.

* (7 jours après la 2ème injection pour Pfizer, Moderna et AstraZeneca ; 4 semaines après l'injection pour Janssen ; 7 jours après l'injection pour les personnes ayant eu un antécédent de Covid)